

Doctorat : une concertation en cours en vue de l'inscription au RNCP « fin mars » par le Mesri

Paris - Publié le mardi 23 janvier 2018 à 11 h 29 - Actualité n° 111198

Le [Mesri](#) prévoit d'inscrire le doctorat au [RNCP](#) (répertoire national des certifications professionnelles) « fin mars » 2018, au terme d'une concertation qui doit avoir lieu « courant janvier », selon le compte-rendu d'une réunion en date du 29/11/2017 entre la [CJC](#), l'[Andès](#), la [DGRI](#) et la [Dgesip](#), publié par l'[Andès](#) le 18/01/2018. L'annonce de cette inscription avait été faite par [Frédérique Vidal](#), ministre de l'[Esri](#), le 20/10/2017 lors du salon PhD Talent Career Fair.

Selon l'[Andès](#), 22 fiches doctorat, correspondant aux 22 segments du tissu socio-économique identifiés par le CNEE (Conseil national éducation-économie), sont en cours de rédaction. Ces fiches sont structurées en six blocs de compétences, « communes à tous les docteurs, transférables et transversales, sans compétences disciplinaires ».

L'objectif affiché par le Mesri étant « de donner des indications aux acteurs du tissu socio-économique sur les compétences des titulaires du doctorat (...), il a été décidé que le découpage ne renverrait pas aux champs disciplinaires, mais à une segmentation du tissu socio-économique. Les compétences transversales sont donc découpées en blocs et contextualisées dans le cadre des 22 segments du CNEE (...), ce découpage ayant un sens pour les acteurs socio-économiques impliqués dans le CNEE », précise l'[Andès](#).

Par ailleurs, il est prévu que ces fiches doctorat soient assignées :

- au même niveau de la nomenclature RNCP, qui regroupe master et doctorat (niveau I) ;
- au niveau 8 de la classification European qualifications framework, correspondant aux « savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines », devant les masters (niveau 7).

Calendrier de l'inscription du doctorat au [RNCP](#)

Le calendrier suivant est précisé par Alain Beretz, [DGRI](#), et Alain Abécassis, chef de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche au [Mesri](#) :

- début janvier 2018 : discussions bilatérales avec [Andès](#), [CJC](#) et [CPU](#) ;
- courant janvier : phase de concertation générale ;
- février-mars : passage des fiches devant le comité de suivi [LMD](#) et information au [Cheser](#) ;
- fin mars : inscription du doctorat au [RNCP](#) par le Mesri, en ayant entretenu la [CNCP](#) de manière informelle auparavant ;
- 27/03/2018 : présentation lors d'une journée nationale des responsables d'écoles doctorales.

« Le Mesri précise que les représentations d'employeurs sont informées de la démarche et en sont satisfaites ; elles seront régulièrement avisées de l'avancée des travaux. »

Participants à la réunion du 29/11/2017

Mesri :

- Alain Abécassis, chef du service commun Dgesip-DGRI de la coordination des stratégies de l'ESR ;
- Alain Beretz, DGRI ;
- Jean-Louis Gouju, conseiller scientifique formation-emploi, « interlocuteur privilégié au Mesri pour l'inscription du doctorat au RNCP » ;
- François Couraud, responsable du collège des conseillers scientifiques (Dgesip CCS) ;
- Marie-Hélène Prieur, département des stratégies des RH, de la parité et lutte contre les discriminations ;
- Elisabeth Vergès, directrice du service stratégie, recherche et innovation ;

Andès :

- Clément Courvoisier, président ;
- Philippe Gambette, administrateur ;
- Philippe Gauron, administrateur ;
- Simon E.B. Thierry, trésorier ;

CJC :

- Alexandre Matic, président ;
- Kevin Rosenziveig, coordinateur.

Modalités de l'inscription au RNCP

« Encourager les établissements à une accréditation sur les 22 fiches »

Selon l'Andès, « il y aura une communication du ministère aux établissements pour les encourager à une accréditation sur les 22 fiches ».

En effet, « quel que soit le diplôme, une fiche RNCP n'existe que sur la foi du contenu de l'arrêté d'accréditation des établissements qui le délivrent. Chaque fiche fait donc apparaître la liste des établissements accrédités à porter ladite fiche ».

Concernant le choix des fiches auxquelles demander une accréditation, l'Andès rapporte que pour le Mesri, « puisqu'une ou un docteur peut poursuivre sa carrière dans de nombreux champs, il est de la responsabilité des établissements de mentionner un maximum de fiches lors de leur demande d'accréditation, même s'ils peuvent choisir de se limiter à leur champ disciplinaire ». Ainsi les écoles doctorales pourront, « en fonction de leur politique, se fonder sur ces accréditations ».

Quant à l'Andès, elle se dit favorable à ce que « les établissements se rattachent aux 22 fiches, étant donné la variété des carrières des titulaires de doctorat et la nature transversale des compétences mentionnées ».

Évolution des fiches dans le temps

« L'Andès et la CJC s'interrogent sur l'évolution des listes de compétences et sur le risque de divergence à l'avenir entre les 22 fiches :

- Le Mesri indique que la CNCP souhaite des fiches qui évoluent avec le monde et les compétences. À chaque vague annuelle d'accréditation des établissements, la liste des établissements délivrant le doctorat présente sur chaque fiche RNCP du doctorat, pourra aussi évoluer.

- Le Mesri ne voit pas de raison pour laquelle les 22 fiches n'évolueraient pas ensemble en matière de compétences.

Il semble cependant qu'aucun mécanisme formel ne l'assure : seule la bonne volonté du Mesri servira de garde-fou, avec l'argument fort que le doctorat est un diplôme national », note l'Andès.

Association nationale des docteurs

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970, elle est reconnue d'utilité publique en 1975.

Elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quels que soient leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

Président : Clément Courvoisier.

Elle a trois missions :

- promouvoir le doctorat :

mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;

- mettre les talents des docteurs au service de la société :

contribuer au décloisonnement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières »,

tirer parti de l'expertise et des savoirs-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;

- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs :

augmenter la visibilité collective des docteurs,

permettre à chacun de développer son réseau professionnel,

favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.

Fiche n° 4307, créée le 04/08/16 à 04:24

Confédération des jeunes chercheurs



- Statut : association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire, regroupant une quarantaine d'associations de doctorants et de docteurs, bénévolement impliqués dans la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle.

- Présidente : Yoann Abel de l'association A-Team of BioSE (Association des doctorants en biologie, santé et environnement de l'Université de Lorraine) (depuis 2016).

Confédération des jeunes chercheurs
Campus des Cordeliers
15 rue de l'École de Médecine
75006 Paris - FRANCE



Fiche n° 3743, créée le 11/12/15 à 02:17 - MàJ le 11/12/15 à 14:28

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



- Ministre : Frédérique Vidal (depuis le 17/05/2017).

- Missions :

- proposer et, en liaison avec les autres ministres intéressés, mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie.

- préparer les décisions du gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'État dans le cadre de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur »

- participer à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies.

- Contact : service de presse, Tél : 01 55 55 84 24

Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »